



Office de Tourisme
châtaigneraie
cantalienne

Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne

28 avenue du 15 septembre 1945
15290 LE ROUGET

www.chataigneraie-cantal.com

info@chataigneraie-cantal.com

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Date : jeudi 3 septembre 2020 à 18h00 salle de réunion de la Communauté de Communes à Saint-Mamet la Salvetat.

Etaient présents Mmes et M. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

M. CANCHES, M. CASTANIER, M. CHARREIRE, Mme COURET, Mme DARFEUILLE, Mme FORESTIER-GRAMOND, M. LACARRIERE, M. MALVEZIN, M. MANHES, M. MERAL, M. PIGANIOL, M. PONTON, M. ROUET, M. SERIEYS, M. TURQUET, M. VIEYRES.

Représenté(e)s ayant donné pouvoir :

M. CABANES (ayant donné pouvoir à M. MANHES), M. FEVRIER (ayant donné pouvoir à M. MANHES).

Excusé(e)s :

M. CANTOURNET, Mme PLANTECOSTE.

M. Manhès ouvre la réunion, présente ensuite les personnes excusées et propose de commencer l'ordre du jour.

1-Accueil et présentation des nouveaux membres

Suite aux dernières élections municipales et communautaires, certains membres élus du Conseil d'Administration ont changé. M. Manhès présente ces changements. Les membres de droit élus sont au nombre de 12. Au total, le Conseil d'administration compte 21 membres.

Les nouveaux membres élus sont :

M. Charreire Mairie du Rouget-Pers, Mme Forestier-Gramond Mairie de Maurs, M. Malvezin Mairie de Laroquebrou, M. Méral Mairie de Roannes Saint-Mary, Mme Plantecoste Mairie de Leucamp.

Ces nouveaux membres remplacent : M. Blandino Mairie de Laroquebrou, M. Broussal Mairie de Saint-Santin de Maurs, M. Giraud Mairie de Saint-Etienne Cantalès, M. Lapeyre Mairie du Rouget-Pers et M. Montin Mairie de Marcolès.

Afin que chacun puisse se présenter, un tour de table est organisé.

2-Présentation du bilan comptable 2019 par M. Volpilhac du Cabinet Ardourel-Mathonier (document joint)

M. Manhès indique qu'en raison de la crise sanitaire, cette présentation n'a pas pu se faire au printemps. Il laisse la parole à M. Volpilhac.

Sur le document projeté, une synthèse de l'activité est présentée. Les ressources associatives (subventions et taxe de séjour) ont baissé. Cela s'explique par le fait qu'en 2018, l'Office de Tourisme avait bénéficié d'un versement pour un dossier LEADER concernant le projet VTT pour un montant de 25 920 €.

Les ventes de marchandises restent quasi stables. Au niveau des prestations vendues, on note une augmentation. Elle est due essentiellement à une convention signée avec les Petites Cités de Caractère de la Châtaigneraie Cantalienne qui concerne la création d'une application pour un montant de 12 000 €. Une petite économie est réalisée sur les charges de fonctionnement pour un montant de 2 755€. Les dépenses de promotion ont augmenté de 5 000€. Un réapprovisionnement du stock de marchandises de la boutique de l'Office de Tourisme a été opéré. Au niveau des éditions, le lancement du Passeport multi-activités en partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aurillac et son Pays a généré une dépense supplémentaire. M. Manhès explique qu'il s'agit d'un support de promotion qui mettait en avant les prestataires touristiques des 2 territoires et permettait aux vacanciers de bénéficier de réduction. M. Balmissé ajoute que cette année, ce passeport a été repris par le Conseil Départemental et Cantal Destination en collaboration avec l'ensemble des Offices de Tourisme du Cantal. Le passeport 2020 a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des cantaliens.

On note également une baisse d'environ 6 000 € des charges de personnel liée essentiellement à la baisse des charges sociales. Enfin, la provision qui concerne les indemnités de départ à la retraite a connu une forte augmentation car le taux de cotisation a été modifié au niveau de la convention collective.

Le bilan comptable 2019 fait état d'un solde bénéficiaire à hauteur de 13 611 €.

La trésorerie de l'Office de Tourisme a été confortée car, en 2019, les règlements des différents dossiers LEADER inscrits sur les bilans comptables des années précédentes ont été versés.

M. Manhès se réjouit de cette gestion rigoureuse. Il rappelle que certaines années ont été difficiles en termes de trésorerie.

Le bilan comptable est soumis au vote des membres présents

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

3-Point sur la situation financière 2020 (document joint)

M. Manhès indique qu'en raison de la crise sanitaire, le budget 2020 a été impacté. L'Office de Tourisme a dû s'adapter et essayer de faire des économies afin d'envisager un bilan comptable satisfaisant.

Au niveau de la masse salariale, le nombre de saisonniers a été réduit : 1 seul saisonnier en 2020 contre 3 saisonniers les années précédentes. Durant la période de confinement, les salariés ont été placés en activité partielle (à 50% puis à 40%). Une économie d'environ 17 000 € a pu être réalisée.

Au niveau des charges de fonctionnement, une dépense supplémentaire liée aux équipements de protection des salariés et des visiteurs apparaît pour un montant de 1 600 €.

La question d'une prise en charge est posée. M. Manhès indique que si nous pouvons supporter cette dépense, il préfère ne pas encore faire appel à l'Etat pour la financer. On constate également une baisse des dépenses aux niveaux des missions essentiellement due aux annulations des salons de promotion qui devaient avoir lieu au printemps et auxquels l'Office devait participer.

Concernant la promotion, des économies ont été réalisées. Le nombre d'impression de documents a été réduit. De plus, la conception graphique des documents a été réalisée intégralement en interne. Le Guide Pratique de la Châtaigneraie n'a pas été envoyé dans les boîtes aux lettres.

M. Canches s'interroge sur la dépense qui concerne Tourisme et Handicap. Il s'agit du renouvellement de la marque pour les bureaux de Maurs et Laroquebrou.

Côté recettes, la participation de la Communauté de Communes reste inchangée. Le montant de la taxe de séjour est connu puisqu'il s'agit de la taxe perçue en 2018. On note une baisse des cotisations des adhérents notamment pour les insertions dans le Guide Pratique et des Animations. Les associations n'ayant pas pu organiser les animations, elles n'ont pas communiqué.

Au niveau des conventions de partenariat, la perte se situe essentiellement sur la participation liée à la convention avec l'association Boogie Woogie. Cette année, un travail a été réalisé pour le compte de l'Association Petites Cités de Caractère Auvergne Rhône Alpes. Ce travail a contribué à la création d'un support de promotion régional. A ce jour, la convention d'animation administrative pour le compte de l'association Petites Cités de Caractère du Cantal n'a pas généré beaucoup d'heures de travail. Le montant de la prestation est revu à la baisse.

On s'attend également à une baisse des ventes car celles qui sont effectuées au printemps (avril, mai, juin) n'ont pas eu lieu. La prudence est de mise pour les ventes de fin d'année.

Pas ou très peu de billetterie sera comptabilisée cette année. Les visites de ville devraient générer moins de recettes dans la mesure où très peu de groupes sont accueillis en raison de la crise sanitaire. Les classements de meublés sont moins importants ; en effet, la quasi-totalité des territoires du Cantal ont été habilités à classer leurs meublés de tourisme. Enfin, moins de formation seront réalisées cette année. Les remboursements ont donc également été revus à la baisse.

Au final, cet exercice devrait être pour le moins à l'équilibre ou bénéficiaire. Ici le résultat présenté fait état d'un peu plus de 6 000 € de bénéfice. M. Balmisse précise qu'il faut rester prudent sur le retour des cotisations. Ce sont les chiffres attendus. On ne sait pas si tous les prestataires pourront s'en acquitter.

4-Dossiers en cours :

- Retro-planning du dossier VTT (voir document joint)

M. Balmisse présente les différentes étapes qui ont permis de pouvoir déposer un dossier pour passage en commission départementale de 6 circuits VTT afin d'envisager une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées.

Ce dossier comprend pour chacun des circuits : les fiches projets, les relevés cadastraux, l'assemblage cadastral, la carte, les relevés de terrain, les conventions de passages privés et les délibérations.

Les 6 circuits complets concernent les communes suivantes :

- Circuit 1 : Marcolès-Saint-Antoine
- Circuit 2 : Puycapel, Cassaniouze, Sénezergues
- Circuit 3 : Montsalvy et Saint-Hippolyte (passage en Aveyron)
- Circuit 4 : Maurs, Quézac, Saint-Etienne de Maurs
- Circuit 5 : Le Rouget-Pers, La Ségalassière, Roumégoux, Cayrols, Glénat
- Circuit 6 : Arnac

Un plan de financement du projet pour ces 6 circuits est également présenté. En décembre 2019, 20 000 € ont été alloués par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Cette enveloppe budgétaire a permis dans un premier temps de choisir le professionnel qui a réalisé le relevé de terrain au Printemps 2020. D'autres dépenses seront englobées dans cette enveloppe (voir plan de financement).

Pour ces 6 circuits, les travaux restants concernent la phase d'évaluation d'incidence Natura 2000 qui est réalisée par les services du Conseil Départemental. La commande des poteaux, panneaux et balises ainsi que la phase balisage et aménagement restent également à venir. Ces 6 circuits correspondent à la phase 1 du projet. M. Piganiol demande quand ces 6 circuits seront opérationnels ? M. Balmisse répond que c'est prévu pour 2021.

Compte tenu des 14 circuits retenus sur le territoire, une phase 2 devrait permettre d'aboutir à la création de 8 circuits supplémentaires. Un premier travail a été réalisé. Il s'agit maintenant de pouvoir compléter les dossiers (conventions de passage notamment voire délibérations) ou de prévoir une modification du circuit si besoin. M. Ponton ajoute qu'une modification implique souvent de passer sur du goudron et d'allonger les circuits de plusieurs kilomètres. M. Ponton demande combien de temps sont valables les conventions de passage privé. M. Balmisse indique qu'elles sont valables 10 ans (comme pour les itinéraires PDIPR).

Afin de terminer la mise en oeuvre du plan de financement des 6 circuits, M. Manhès propose qu'une réunion soit programmée conjointement avec la sous-commission randonnée créée par la Communauté de Communes, et dont le conseiller délégué est M. Méral et celle de l'Office de Tourisme. M. Balmisse ajoute que les membres des 2 commissions sont pratiquement les mêmes.

- Taxe de séjour (document joint)

M. Manhès fait un point sur la perception de la taxe de séjour en 2019. Au 19 août, il reste encore 33 dossiers non clos. Le montant de la taxe s'évalue à 126 203,99 €

Mme Couret demande à quoi correspondent les 932,06 € prélevés par Gîte de France Cantal. M. Manhès indique qu'il s'agit de frais de gestion prélevés sur la taxe de séjour. Mme Couret ne trouve pas cela normal. M. Manhès indique que ce n'est pas au Président de l'Office de Tourisme d'intervenir sur cette situation.

Une courbe présente l'évolution de la taxe de séjour depuis 2012. Une augmentation quasi-constante est à noter. Plusieurs facteurs peuvent jouer sur cet état de fait : le suivi administratif plus rigoureux, l'augmentation de certains tarifs (pour les non classés notamment), une bonne perception par les hébergeurs et un nombre plus importants de vacanciers.

- Détail des Actes d'accueil du 1/07/2020 au 20/08/2020 et comparatif 2019/2020

Une présentation des actes d'accueil allant de juillet au 20 août 2020 est réalisée. Plusieurs changements sont en prendre en compte : le fait que certains événements du territoire qui impactent l'accueil n'aient pas eu lieu : Festival de Boogie Woogie, Fête des Paniers, Lez'Arts de la Rue notamment. De plus, la réduction du nombre de saisonniers à l'Office de Tourisme a eu pour conséquence de ne pas ouvrir le dimanche matin (ouverture des bureaux permanents du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 - Marcolès 4 jours par semaine comme les années précédentes).

3 formules sont détaillées :

- l'été 2019 calqué sur le fonctionnement de 2020 : déduction des actes d'accueil liés aux événements qui influent le plus à l'accueil (Boogie, Fête des Paniers, Lez'arts de la rue) et sans les dimanches
- l'été 2019 : réel
- l'été 2020 : réel

Pour rappel, un acte d'accueil ne correspond pas à une personne mais peut concerner un couple, une famille, un groupe etc...

Au niveau des actes d'accueil au Guichet :

- Le bureau de Maurs est en augmentation quelque soit la méthode de comparaison +21,8% ou + 14,3% au réel (peu d'impact des manifestations).
- Le bureau de Laroquebrou est beaucoup plus impacté. En effet, le festival de Boogie Woogie génère habituellement beaucoup d'actes d'accueil. Si l'on considère le réel des 2 années, on constate une baisse -6,08 % mais si l'on se base sur un même mode de fonctionnement (sans le Boogie et sans les dimanches), une forte augmentation est à noter : + 53%.
- Au niveau du bureau du Rouget, on constate une augmentation de +25% si les actes d'accueil du dimanche sont déduits. Ici, la différence se fait majoritairement sur les dimanches en raison du marché.
- Pour le bureau de Montsalvy, la bonne année 2019 est renouvelée en 2020 (2019 avait vu l'accueil de nombreux locaux car l'ouverture en juillet avait suscité la curiosité locale). Finalement, on peut noter une baisse de -2,43 % en intégrant la journée de la Fête des paniers de 2019 qui correspond à 169 actes d'accueil ou une hausse de + 27 % sans la Fête des paniers et sans les dimanches.
- Pour Marcolès, le nombre de jours d'ouverture n'a pas changé entre 2019 et 2020 (4 jours), 300 actes sont inscrits en 2020 contre 379 en 2019 dont 49 le jour de Lez'Arts de la Rue.

M. Manhès précise que cette année, les actes d'accueil du dimanche ont, pour la plupart, dû être reportés durant la semaine.

Au niveau du téléphone, si l'on déduit les accueils téléphoniques liés au Boogie (439 sur la période en 2019) et autres événements, on constate une hausse de + 56 %. Au réel sur les 2 années et sur la même période, la baisse est de - 15,9 %.

Au total, si nous cumulons les actes d'accueil téléphonique et guichet sur la période du 1er juillet au 20 août 2020, nous constatons par rapport à 2019, une baisse de - 7,9 % au réel qui est à nuancer si l'on déduit les actes d'accueil des principaux événements et des dimanches. Le résultat serait alors en hausse de + 32 %.

Les tableaux de bord et autres informations à destination des professionnels et élus sont à retrouver sur le site professionnel de l'Office de Tourisme <https://pro.chataigneraie-cantal.fr>

5-Questions diverses :

Assemblée Générale 2019 :

M. Manhès indique que l'assemblée générale devrait avoir lieu au plus tard début octobre. La date reste à définir. Elle sera communiquée rapidement.

Fin de la réunion à 19h30